

Questions orales

Si le député prend le temps de les additionner, il verra que l'ensemble de la politique des langues officielles a coûté 601 millions de dollars en 1993-1994.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est): Monsieur le Président, je réplique simplement à la réponse du ministre. En réponse à la première question que j'ai posée sur le sujet à la Chambre, la semaine dernière, le ministre a dit que nous ne savions pas exactement combien coûtait la politique des langues officielles. Je me demande comment nous allons faire pour déterminer ce coût.

En 1975, le premier commissaire aux langues officielles, Keith Spicer, déclarait: «Il semblerait plus logique de regrouper toutes les dépenses au titre des langues officielles, d'additionner les terribles sommes, puis de publier et de défendre le total.»

Deux décennies plus tard, nous ne savons toujours pas quel est le coût réel de la politique des langues officielles. Devrons-nous attendre encore deux décennies avant que la suggestion de M. Spicer soit adoptée?

• (1445)

Le Président: Je crois que le député a terminé sur une question. Le ministre du Patrimoine canadien a la parole.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je n'ai jamais dit que nous ignorions le coût du programme des langues officielles. Si le député veut une ventilation des coûts, la voici: 297 millions de dollars pour les services, 292 millions pour la promotion des langues officielles et 12 millions pour le commissaire aux langues officielles. Soit, au total, 601 millions de dollars.

* * *

[Français]

L'IMMIGRATION

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Récemment, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a confirmé que le gouvernement s'engageait à revoir la situation de 4 500 ressortissants chinois dont le statut de réfugié politique avait été refusé, mais qui avaient été autorisés à demeurer au Canada en raison de la situation des droits de la personne en Chine. Ces ressortissants sont susceptibles d'être déportés, avec les conséquences négatives que l'on sait pour leur sécurité personnelle.

Compte tenu que la répression de toute forme de dissidence a augmenté en Chine, comme le soulignait Amnistie internationale, le ministre est-il conscient qu'en procédant à la déportation de ces ressortissants chinois, on met en péril la vie de ces personnes?

[Traduction]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, le ministre est très conscient des problèmes qui existent en ce qui concerne les droits de la personne dans le monde entier. Personne

au Canada ne sera renvoyé dans un pays où sa sécurité sera menacée.

Le ministre a promis que bon nombre de ces cas seront réglés définitivement d'ici l'été. On tiendra compte avant tout de deux facteurs, soit le respect des droits de la personne et la sécurité de ces gens.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Est-ce que le premier ministre est conscient qu'en vertu d'un décret adopté récemment par le gouvernement chinois, ces ressortissants pourraient être passibles, dès leur retour en Chine, de peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans et qu'ils s'exposent à des amendes pouvant représenter jusqu'à une année de salaire?

[Traduction]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à assurer encore une fois au député que le ministre est très au courant des problèmes qui existent en Chine. Son ministère continue de surveiller la situation.

Encore une fois, comme le ministre lui-même l'a dit à plusieurs reprises, nous ne renverrons pas de gens dans des pays où leur vie ou leur liberté seraient menacées.

* * *

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Ed Harper (Simcoe—Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il y a moins de six mois, les Canadiens faisaient dérailler définitivement le train du favoritisme conservateur. Le gouvernement libéral semble maintenant avoir lancé son propre train. Trois libéraux viennent en effet de trouver une planque: un directeur de campagne, l'agent officiel d'un ministre et une candidate défaite.

Les libéraux avaient pourtant promis dans leur livre rouge de mettre fin à la pratique conservatrice d'accorder des nominations à leurs amis politiques. Le premier ministre peut-il expliquer aux Canadiens pourquoi il a violé cette promesse?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons fait plusieurs nominations vendredi. Certains postes ont été accordés à des libéraux. Nous avons nommé lieutenant-gouverneur un homme qui avait siégé à l'Assemblée législative de la Saskatchewan durant de nombreuses années et qui est le premier agriculteur à accéder à ce poste depuis près de 50 ans.

Nous avons nommé une femme qui avait effectivement été candidate aux élections pour le Parti libéral. C'est une avocate. Nous l'avons nommée au conseil d'administration de la Société du port de Québec, où elle habite. C'est une femme très compétente. Je n'ai pas d'excuses à faire à ce propos.

D'après M. Gallup, 55 p. 100 des gens sont libéraux à l'heure actuelle. Devrions-nous déclarer 55 p. 100 de la population canadienne inapte au service du gouvernement canadien?